DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-215 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES LOCALES

Sous matière : DECISIONS BUDGETAIRES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

E

OBJET:
DECISION
MODIFICATIVE
N°1 - BUDGET
VILLE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 19 SEPTEMBRE 2023

AFFICHAGE EN DATE DU : 19 SEPTEMBRE 2023

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 0 2 0CT. 2023 Séance du Conseil Municipal du lundi 25 septembre 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents:

Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations:

François DEMANGEOT donne procuration à Philippe GREFFIER, Philippe GUIRAUD donne procuration à Jean-François VERONIN-MASSET,

Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,

Michel RATABOUIL donne procuration à Javier DE LA CASA,

Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Denis BOUILLEUX,

Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE, Préscillia GRANIER donne procuration à Bernard GRIMAUD, Adrien ROUZAUD donne procuration à Audrey GAIANI.

Absents excusés:

Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE.

Secrétaire: Madame Audrey GAIANI

Suite à la procédure de mise en sécurité d'urgence (arrêté n°2023R300 du 1^{er} septembre 2023) engagée par la commune concernant l'immeuble menaçant la sécurité publique situé au 14 rue du Collège, il est nécessaire de passer des écritures comptables spécifiques en dépenses et recettes sur les comptes 45411 et 45412.

Il s'agit particulièrement d'y retracer les dépenses prévisionnelles à engager par la commune pour le compte de tiers en vue de réaliser les travaux de mise en sécurité urgente nécessaires. Monsieur le Maire propose en conséquence d'approuver le tableau en annexe dressé à cet effet.

Après avis de la Commission des Finances en date du 22 septembre 2023,

(voir tableau en annexe)

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les virements de crédits proposés ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Çaştelnaudary, le 25 septembre 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 0 2 0CT. 2023

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 2 8 SEP. 2023

Par publication le : 0 2 OCT. 2023

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 0 2 0CT. 2023

ID: 011-211100763-20230925-DB2023215-DE